DES LACS SOUS SURVEILLANCE

Lors de la dernière assemblée générale, l'information vous avait été donnée que le Conseil d'Administration, par suite du départ en retraite de Didier Vitali (garde à mi-temps sur les lacs) procéderait au recrutement d'un garde particulier salarié à temps complet.

C'est chose faite Monsieur Nicolas JASON, officiant initialement à la brigade nautique de Dienville a été embauché et commence ses activités à compter du 2 juin 2020.

Ses Missions sont celles d'un garde particulier d'AAPPMA sous l'autorité du Président du Conseil d'Administration (voir chapitre garderie sur le site internet)

-Surveillance des lacs s'agissant de la règlementation pêche

-Contrôle des pêcheurs (carte de pêche …)

-Relevé d'infraction et gestion des infractions

-Relevé des manquements aux arrêtés de navigation et signalements à l'autorité compétente pour instruction et sanctions.

-Reporting auprès de la commission garderie et du Conseil d'administration

Son rôle est également étendu à la gestion, l'organisation et l'animation du pôle garderie de l'AAPPMA DES LACS qui comptera bientôt, aux côtés de Monsieur JASON, **6** gardes particuliers bénévoles, permettant ainsi la mise en place d'une surveillance renforcée, organisée et permanente sur les 3 lacs.

L'AAPPMA DES LACS pourra également compter sur le renfort de la garderie fédérale lors d'opérations ponctuelles, associé si nécessaire aux autres acteurs du réseau de surveillance (voir réseau de surveillance sur le site internet).

ETAIT CE BIEN NECESSAIRE TOUT CELA NOUS DIREZ VOUS ?

Si chacun était responsable et respectait le cadre règlementaire de la pêche, de la navigation et celui des zones protégées sur les 3 lacs, nous n'aurions pas forcément besoin d'une surveillance pour sanctionner les comportements transgressifs constatés.

Citons en particulier :

-Des accostages sur les zones interdites de la réserve naturelle nationale

-Mise à l'eau sauvage sur le Temple.

-Navigation aux thermiques sur le Temple ou Orient.

-Pêche en réserve, réserve et la nuit pour certains.

Rappelons en particulier que les infractions à la navigation et à la pêche sur le périmètre de la réserve naturelle peuvent donner lieu à des sanctions jusqu'à 1000 euros.

L'AAPPMA RAPPELLE QUE LA PECHE SUR LES LACS IMPLIQUE DE RESPECTER DES POSTURES ET DES COMPORTEMENTS ADAPTES AU PARTAGE D'USAGE DES LACS ET RESPECTUEUX DU CADRE REGLEMENTAIRE QUI S'IMPOSE A TOUS : PECHEURS DE LOISIRS ET PROFESSIONNELS.

-L'AAPPMA s'est dotée d'un site internet permettant de vous donner toute l'information règlementaire, de façon à que personne ne puisse ignorer les différentes obligations qui s'imposent à tous, et ce lac par lac.

-Vous pouvez également poser vos questions en cas de doute à l'adresse du site ; la réponse vous est faite par un membre du CA et elle est intégrée à une foire aux questions disponible sur le site internet.

-Le conseil Départemental de l'Aube vient d'annoncer le calendrier de remise en place des bouées de balisage sur les 3 lacs (voir actualité à venir sur les bouées)

L'AAPPMA DES LACS a donc travaillé avec ses partenaires sur le champ de l'information des pêcheurs, la lisibilité des balisages, et met en place un réseau de surveillance adapté malheureusement aux comportements non respectueux trop souvent constatés.

Le conseil d'administration ne peut tolérer les agissements isolés de certains contrevenants qui rejaillissent immanquablement sur l'image de notre loisir et sur celle des pêcheurs des lacs qui, pour la majorité respectent la règlementation.

Rappelons que l'AAPPMA est également comptable des mauvaises conduites vis-à-vis d'un éco système institutionnel et partenarial intervenant sur les lacs, et que le conseil d'administration peut voir altérer ses interventions, demandes et projets pour l'évolution, le développement de notre loisir sur ces lieux d'exceptions par des comportements irrespectueux qui mettent à mal sa crédibilité.

Cela n'engage pas le CA à la clémence pour des contrevenants qui ne peuvent désormais ignorer la règle ou ne se sentent pas concernés par son respect.

« Pas vu pas pris » mais vu……

Bonne saison à tous

Nous la souhaitons responsable et respectueuse des lieux, des usagers et de la règlementation

Le Conseil d'Administration